



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

**En exercice :** 52  
**Présents :** 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47  
**Votants :** 50 jusqu'à 18h30 puis 52  
**Secrétaire de séance :** Jean-Luc EVENNOU

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

### ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

### POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)  
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-111

**POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**  
**3-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

**Entrée au capital d'une société coopérative d'intérêt collectif de fabrication de masques de protection sanitaire**

---

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a révélé des dysfonctionnements en matière de fournitures d'équipements de protection de la population et notre dépendance à des fournisseurs situés sur d'autres continents.

Il serait possible de soutenir des initiatives bretonnes qui émergent depuis quelques mois et qui permettent d'amorcer les premières relocalisations de production de biens stratégiques. La crise a permis de mettre en lumière le besoin du territoire breton en équipements de protection, y compris hors contexte de crise sanitaire. Le territoire de Quimperlé Communauté est fortement touché par cette dépendance du fait de la concentration d'emplois du secteur de l'industrie agro-alimentaire.

Compte-tenu de ces constats, Quimperlé Communauté souhaite soutenir les initiatives bretonnes qui permettront de relocaliser toute production d'équipement de protection sanitaire.

Le projet « La coop des masques » porte cette volonté de relancer la fabrication de masques en Bretagne sous la forme d'une SCIC. Il s'inscrit dans le champ des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la participation de l'agglomération au projet d'une SCIC de production de masques de protections sanitaires.
- FIXER le montant maximum de cette participation au capital de la SCIC SA LA COOP DES MASQUES à hauteur de 5 000 €.
- AUTORISER le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la participation de Quimperlé Communauté au capital de la SCIC SA LA COOP DES MASQUES.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la participation de l'agglomération au projet d'une SCIC de production de masques de protections sanitaires.
- FIXE le montant maximum de cette participation au capital de la SCIC SA LA COOP DES MASQUES à hauteur de 5 000 €.
- AUTORISE le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la participation de Quimperlé Communauté au capital de la SCIC SA LA COOP DES MASQUES.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 029-242900694-20201001-2020\_111-DE

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

